



Nations Unies

Rapport du Haut- Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Partie I

**Rapport annuel établi conformément à la
résolution 428 (V) de l'Assemblée générale**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-dix-huitième session
Supplément n° 12



Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Partie I

Rapport annuel établi conformément à la résolution 428 (V) de l'Assemblée générale



Nations Unies • New York, 2023

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Contexte et introduction	1
II. Pacte mondial sur les réfugiés	2
III. Protection	3
A. Réfugiés et demandeurs d'asile	3
B. Déplacements internes	5
C. Mouvements mixtes et secondaires	5
D. Protection contre la violence fondée sur le genre	6
E. Besoins particuliers.....	7
F. Protection de l'enfance et éducation	7
G. Action climatique et déplacements dus aux catastrophes	8
IV. Apatridie.....	9
V. Solutions durables	10
A. Retour volontaire	10
B. Intégration et solutions locales	11
C. Réinstallation et voies complémentaires.....	12
VI. Partenariats.....	13
A. Acteurs du développement et institutions financières.....	13
B. Collaboration interinstitutions	15
C. Organisations non gouvernementales	16
VII. Réforme, responsabilité et contrôle.....	17
A. Transformation	17
B. Responsabilité et contrôle.....	17
VIII. Contributions au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.....	18
IX. Conclusion	19

Chapitre I

Contexte et introduction

1. La résolution 58/153 prévoit que le Haut-Commissaire pour les réfugiés présente un rapport annuel écrit à l'Assemblée générale « étant entendu que tous les dix ans, à compter de la soixante-huitième session, le rapport comportera une étude approfondie de la situation globale des réfugiés et du rôle du Haut-Commissariat ». En conséquence, le rapport de cette année comprend deux parties : la partie I couvre les activités du Haut-Commissariat pour la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, tandis que la partie II comporte l'évaluation approfondie.

2. À la fin de l'année 2022, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a fourni une protection et une assistance à 112,6 millions de personnes dans le monde. Quelque 108,4 millions¹ de personnes ont été déplacées de force en raison de persécutions, de conflits, de violations des droits de l'homme et de violences, soit une augmentation de 19 millions par rapport à la fin de l'année 2021. Il s'agit de la plus forte augmentation enregistrée d'une année sur l'autre. Parmi ces personnes, 35,3 millions étaient des réfugiés², 62,5 millions, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays³ et 5,3 millions, des demandeurs d'asile. On estime à 4,4 millions le nombre de personnes apatrides ou de nationalité indéterminée dans le monde, soit 2 % de plus qu'à la fin de 2021.

3. Les crises humanitaires ont gagné en ampleur et en complexité, avec l'augmentation de l'intensité et de la gravité des conflits et des violences en 2022. Alors que le conflit armé en Ukraine a déclenché l'une des crises de déplacement les plus importantes et les plus rapides, avec 11,6 millions de personnes toujours déplacées à l'intérieur et à l'extérieur du pays à la fin de 2022, les conflits en Éthiopie, au Myanmar, en République démocratique du Congo et au Soudan ont montré qu'il fallait accorder une plus grande attention aux crises humanitaires et aux situations prolongées, notamment en Afghanistan et au Soudan du Sud.

4. L'escalade du conflit armé au Sahel par des groupes armés non étatiques a entraîné le déplacement forcé de plus de 2,6 millions de personnes en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Dans le bassin du lac Tchad, des dynamiques de conflit complexes ont persisté. Le conflit au Soudan a entraîné le déplacement de plus de 3,7 millions⁴ de personnes à l'intérieur et à l'extérieur du pays, ce qui a mis à rude épreuve l'Égypte, l'Éthiopie, la République centrafricaine, le Soudan du Sud et le Tchad, entre autres. À la fin de 2022, les Amériques accueillait 15,2 millions de personnes déplacées de force, dont beaucoup venaient de la région.

5. Si la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) a été maîtrisée dans de nombreux pays, elle a continué d'avoir des conséquences socioéconomiques à long terme pour les réfugiés et les personnes déplacées, en particulier les femmes et les enfants. Dans le même temps, l'impact plus large du conflit armé en Ukraine, notamment la récession économique et l'insécurité alimentaire, a aggravé le sort de dizaines de millions de personnes déplacées et apatrides. La flambée des prix mondiaux de l'énergie et des matières premières a touché de nombreux pays déjà fragiles, comme ceux du Sahel, région où des millions de personnes avaient déjà besoin d'une aide humanitaire.

6. Les changements climatiques ont eu des effets néfastes sur les populations déplacées dans le monde entier et ont encore détérioré les conditions de vie, en particulier dans les pays fragiles et touchés par des conflits. Les risques climatiques et autres catastrophes naturelles, tels que les inondations catastrophiques au Pakistan, en République démocratique du Congo et dans certaines parties du Sahel, le tremblement de terre dévastateur en République arabe syrienne et en Türkiye, la sécheresse et les souffrances qu'elle emporte en Afghanistan, à Madagascar et dans la Corne de l'Afrique, ainsi que les inondations, les tempêtes tropicales

¹ Des chiffres actualisés sont disponibles dans l'outil de recherche de données statistiques du HCR.

² Ce chiffre inclut 5,9 millions de réfugiés relevant de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

³ Chiffre de l'Observatoire des situations de déplacement interne.

⁴ Ce chiffre comprend les réfugiés, les demandeurs d'asile et les rapatriés.

et les ouragans en Amérique centrale et dans les Caraïbes, ont touché des millions de réfugiés, de personnes déplacées, d'apatrides et de membres des communautés d'accueil. Le HCR s'est activement engagé face aux catastrophes et a contribué à réduire les risques en renforçant la préparation et en cultivant la résilience, conformément au Cadre stratégique de 2021 pour l'action climatique.

7. Les situations d'urgence ont mis à rude épreuve les capacités du HCR et de ses partenaires. Du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, le HCR a déclaré 43 situations d'urgence dans 31 pays, a expédié des articles de première nécessité d'une valeur de 52 millions de dollars des États-Unis et a facilité le déploiement d'environ 550 personnes.

8. Malgré cette situation mondiale difficile, le HCR a activement soutenu la recherche de solutions. En 2022, environ 6 millions de personnes, dont 5,7 millions de personnes déplacées dans leur propre pays et 339 300 réfugiés, sont retournées dans leur région ou leur pays d'origine. En juin 2022, comme suite à la mise en œuvre d'une stratégie de solutions globales, l'application de la clause de cessation du statut de réfugié pour les réfugiés de Côte d'Ivoire est entrée en vigueur, mettant fin à l'une des situations de réfugiés les plus prolongées en Afrique de l'Ouest. La fin des combats dans le nord de l'Éthiopie en novembre 2022 et le cessez-le-feu au Yémen, qui a continué d'être largement respecté après son expiration en octobre 2022, sont des faits positifs qui ont permis de trouver des solutions. Quelque 114 300 réfugiés ont été réinstallés en 2022, soit le double de l'année précédente.

9. Le Haut-Commissaire a renouvelé les orientations stratégiques du Haut-Commissariat pour la période 2022-2026. Elles contribueront à guider l'action que l'organisation mènera dans un environnement mondial complexe au cours des cinq prochaines années, conformément au nouveau cadre global des résultats.

Chapitre II

Pacte mondial sur les réfugiés

10. Le Pacte mondial sur les réfugiés, approuvé par l'Assemblée générale en 2018 (A/RES/73/151), a continué de servir de base à la promotion d'un partage plus prévisible et plus équitable des charges et des responsabilités et à la promotion de la solidarité mondiale en faveur des personnes contraintes de fuir et de leurs pays et communautés d'accueil.

11. Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, le deuxième Forum mondial sur les réfugiés se tiendra à Genève, du 13 au 15 décembre 2023. Il sera organisé conjointement par le HCR et la Suisse, et convoqué par la Colombie, la France, le Japon, la Jordanie, le Niger et l'Ouganda. Au cours de la période considérée, les préparatifs du Forum mondial sur les réfugiés ont commencé, avec notamment l'obtention d'engagements de grande qualité de la part des États et d'autres parties prenantes en faveur de la réalisation des quatre objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés. Comme indiqué dans le rapport de 2021 relatif aux indicateurs du Pacte mondial sur les réfugiés, il s'agit : a) de faire progresser la coopération pour le développement afin d'alléger la pression sur les pays d'accueil ; b) de continuer à soutenir la mise en œuvre des engagements politiques visant à inclure les réfugiés dans les systèmes nationaux et à renforcer l'autonomie ; et c) de trouver d'autres possibilités de solutions durables, notamment par le rapatriement volontaire, la réinstallation et les voies complémentaires.

12. Le Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis de protection, qui a eu lieu en décembre 2022, a principalement porté sur la façon dont la coopération pour le développement pourrait contribuer à améliorer la protection, l'inclusion et les solutions pour les personnes déplacées et les apatrides. Neuf initiatives multipartites de coopération pour le développement⁵ ont été annoncées durant l'événement, l'objectif étant de susciter des engagements en vue du prochain Forum mondial sur les réfugiés.

⁵ On trouvera des informations supplémentaires sur les initiatives multipartites de coopération pour le développement sur la page Web du Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis de protection 2022.

13. Les plateformes d'appui mises en place au titre du Pacte mondial sur les réfugiés ont continué à galvaniser la volonté politique de trouver des solutions et ont contribué à mobiliser des ressources. Le cadre régional global de protection et de solutions en Amérique centrale et au Mexique, la plateforme d'appui à la stratégie de solutions pour les réfugiés afghans et la plateforme d'appui gérée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) dans l'est et la Corne de l'Afrique ont contribué à renforcer les solutions globales par le dialogue politique et le soutien opérationnel.

14. Un conseil consultatif composé d'organisations dirigées par des personnes déplacées et apatrides a été mis en place pour favoriser une véritable participation à la prise de décisions. Seize organisations dirigées par des réfugiés, des personnes déplacées et des apatrides du monde entier ont été retenues pour prendre part aux travaux du conseil consultatif dans le cadre d'un mandat de deux ans (2022-2024). Des orientations ont été élaborées avec l'appui du conseil consultatif pour expliquer aux apatrides et aux personnes déplacées comment participer au Forum mondial sur les réfugiés et faire en sorte que leur voix soit entendue.

15. À la fin du mois de juin 2023, le HCR avait reçu des informations à jour concernant l'état d'avancement de plus de 1 000 engagements parmi les 1 700 engagements souscrits depuis le premier Forum mondial sur les réfugiés en 2019. Ces informations montraient que près de 30 % des engagements actualisés avaient été tenus⁶. En 2022, 60 nouveaux engagements ont été pris par divers acteurs en vue de l'application du Pacte mondial sur les réfugiés, dont 36 nouveaux engagements souscrits par des villes, des municipalités et des administrations locales comme suite au lancement d'un appel à l'action locale pour la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

16. Afin de progresser encore sur la voie du partage des charges et des responsabilités, un portail consacré à l'appariement des engagements pris au Forum mondial pour les réfugiés a été mis en place en 2022. Il permet d'établir plus facilement des appariements entre les engagements politiques souscrits par les pays d'accueil en faveur de l'inclusion, de la protection et du soutien des réfugiés, et les engagements de fourniture d'une assistance financière, matérielle et technique pris par des donateurs et d'autres acteurs à cette fin. Pour soutenir cet exercice d'appariement, le HCR a joué un rôle de facilitation entre les entités ayant pris des engagements. L'organisation s'est félicitée de la concrétisation de l'engagement souscrit entre le Gouvernement burundais et celui de la République de Corée concernant le rapatriement volontaire des réfugiés burundais et continue de plaider en faveur d'un soutien plus important.

17. En ce qui concerne l'application du nouveau cadre de résultats global et l'approche de planification pluriannuelle, le HCR a veillé à ce que partout dans le monde, les opérations nationales intègrent systématiquement les objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés dans leurs programmes. Plus de 500 personnes ont été formées et 93 opérations nationales ont utilisé le nouveau « marqueur » du Forum mondial sur les réfugiés dans leurs activités de planification pour 2023 afin de suivre les résultats obtenus dans le cadre des engagements souscrits.

Chapitre III Protection

A. Réfugiés et demandeurs d'asile

18. Le nombre de réfugiés relevant du HCR dans le monde entier⁷ a augmenté de 35 %, atteignant 34,6 millions à la fin de 2022, contre 25,7 millions l'année précédente. Au niveau

⁶ De plus amples informations sur les engagements sont disponibles sur la page Web du Pacte mondial sur les réfugiés, à la rubrique « Engagements et contributions ».

⁷ Le nombre de réfugiés relevant du HCR dans le monde entier inclut les personnes qui se trouvent dans des situations assimilables à celles des réfugiés et d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale.

mondial, l'Allemagne, la Colombie, le Pakistan, la République islamique d'Iran et la Türkiye ont accueilli le plus grand nombre de réfugiés.

19. La responsabilité de la protection des réfugiés dans le monde continue d'incomber de manière disproportionnée aux pays à revenu faible ou intermédiaire, qui accueillent 76 % des réfugiés et autres personnes ayant besoin d'une protection internationale. Les pays les moins avancés ont fourni l'asile à 20 % du total, tandis que 70 % des réfugiés et autres personnes ayant besoin d'une protection internationale vivaient dans des pays voisins.

20. Au cours de l'année, près de 5 millions de personnes ont bénéficié d'une protection internationale ou d'une protection temporaire, dont plus de 717 000 personnes ayant déposé une demande d'asile individuelle. Près de 2,6 millions de nouvelles demandes d'asile individuelles ont été enregistrées auprès des États ou du HCR dans le monde, ce qui représente une augmentation de 83 %, soit 1,4 million de demandes par rapport à 2021. Cette augmentation est le résultat de conflits nouveaux et non résolus, avec un nombre toujours plus grand de personnes contraintes de chercher une protection internationale, une situation très différente selon les pays d'asile pour ce qui est de la protection et de l'assistance et l'assouplissement de la plupart des restrictions de voyage liées à la COVID-19 au début de 2022.

21. Si de nombreux États ont réussi à ramener les taux d'infection par la COVID-19 à des niveaux gérables, certains pays ont continué d'invoquer des préoccupations liées à la santé publique pour justifier des restrictions à l'entrée sur leur territoire et au droit de demander l'asile, alors même qu'il existe des stratégies efficaces qui permettent de gérer les arrivées tout en protégeant la santé publique. On constate que dans un certain nombre de pays, des discours politiques néfastes continuent d'être tenus contre les réfugiés et les migrants, et des politiques et pratiques visent à empêcher les arrivées et les mouvements irréguliers, les garanties n'étant pas suffisantes pour permettre à ceux qui en ont besoin d'avoir accès à l'asile.

22. Le HCR a continué d'aider les États à élaborer des procédures et des politiques d'asile équitables et efficaces, pleinement conformes aux normes juridiques internationales. Une nouvelle loi sur l'asile a été adoptée au Bénin, tandis que des progrès ont été réalisés en matière de réforme de l'asile au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Niger. Comme suite à la recommandation formulée à l'issue d'une évaluation indépendante réalisée en 2022 sur l'action menée par le HCR en faveur du développement des capacités d'asile, l'organisation a entrepris d'élaborer une stratégie quinquennale en consultation avec les États pour leur fournir un appui efficace. Dans la perspective du Forum mondial sur les réfugiés de 2023, le HCR a publié des bonnes pratiques sur le portail en ligne du Groupe d'appui à la capacité d'asile afin d'aider les États à prendre de nouveaux engagements dans ce domaine. En outre, le Groupe d'appui à la capacité d'asile a joué un rôle plus actif, en lançant une plateforme de dialogue au début de 2023 pour partager les connaissances et faciliter l'établissement de relations entre les États et pour renforcer les liens avec les principales parties prenantes.

23. Des États ont cherché à optimiser la protection offerte aux personnes en quête de sécurité et à gagner en efficacité avec l'adoption d'approches de groupe de reconnaissance *prima facie* du statut de réfugié, notamment au Bénin pour les personnes qui arrivaient du Burkina Faso et en République centrafricaine pour celles qui provenaient du Soudan. D'autres ont eu recours à des mesures et à des mécanismes pratiques pour fournir une protection dans le contexte de déplacements à grande échelle et de la poursuite de conflits, en complément du régime d'asile. En République islamique d'Iran, une opération de dénombrement a permis à 2,6 millions d'Afghans d'obtenir des documents provisoires. Les procédures de régularisation des Vénézuéliens en Colombie, en Équateur, au Pérou et en République dominicaine ont permis à ces personnes de mieux exercer leurs droits et de s'insérer dans la vie socioéconomique. Le Brésil a prorogé sa politique de visa humanitaire et de protection temporaire pour les Haïtiens, et le Costa Rica a appliqué le dispositif spécial de séjour temporaire pour raisons humanitaires à des personnes originaires de Cuba, du Nicaragua et du Venezuela (République bolivarienne du). Des Ukrainiens ont continué de bénéficier de la protection temporaire en application de la directive de l'Union européenne, et de systèmes nationaux de protection, en Europe comme sur d'autres continents.

B. Déplacements internes

24. À la fin de l'année 2022, le HCR avait réagi à des situations de déplacement interne dans 34 pays. Au cours de l'année, 28 millions de personnes ont été nouvellement déplacées en raison de conflits, de persécutions, de violations des droits de l'homme et de violences généralisées. Le conflit armé en Ukraine et les conflits en Éthiopie, au Myanmar et en République démocratique du Congo ont chacun déplacé plus d'un million de personnes dans leur propre pays. Le climat, la dégradation de l'environnement, les risques liés au climat et autres catastrophes naturelles ont également été des facteurs de déplacement interne. En outre, 32,6 millions de nouveaux déplacements ont été causés par des risques climatiques et d'autres catastrophes naturelles⁸.

25. Dans le « Global Report on Law and Policy on Internal Displacement : Implementing National Responsibility » (rapport mondial sur les lois et les politiques en matière de déplacement interne : mise en œuvre de la responsabilité nationale) publié par le Groupe mondial de la protection du HCR, il est souligné que c'est aux États qu'il incombe au premier chef de fournir assistance et protection aux personnes déplacées. Le rapport établit des critères de référence clés concernant la responsabilité nationale, analyse les tendances dans les différentes régions et propose des recommandations et des bonnes pratiques.

26. Au Honduras, avec le soutien du HCR, le Congrès a adopté une loi historique établissant un cadre juridique pour répondre aux besoins des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Le HCR a fourni des conseils d'experts et une assistance visant à faire évoluer les lois et les politiques sur les déplacements internes au Mexique, au Mozambique, au Nigéria et aux Philippines. D'autres efforts dans ce sens sont en cours en Azerbaïdjan, au Burkina Faso, en Éthiopie, au Niger, en Somalie et au Tchad.

27. En Iraq, le HCR a entamé la transition vers une approche de développement à plus long terme en prévision de la désactivation du système sectoriel et de l'arrêt du plan d'aide humanitaire. L'organisation codirigera la nouvelle plateforme de protection avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et fournira des orientations stratégiques et un soutien technique aux partenaires dans le contexte du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

28. Aux Philippines, le HCR a soutenu l'élaboration d'un projet de loi sur les droits des personnes déplacées, tant au niveau national que dans la région autonome de Bangsamoro, dans le Mindanao musulman.

29. Conformément au Programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes, le HCR a publié son plan institutionnel sur les solutions aux déplacements internes afin de témoigner de son engagement de longue date dans les situations de déplacement interne. Pour faciliter l'application du Programme d'action, le HCR a aidé les bureaux des coordinateurs résidents en Afghanistan et au Yémen à élaborer des stratégies de recherche de solutions au niveau national. Il convient de signaler qu'une évaluation indépendante des activités de l'organisation dans les situations de déplacement interne est en cours et que les résultats seront rendus publics à la fin de 2023.

C. Mouvements mixtes et secondaires

30. Les personnes en quête de protection internationale continuent de traverser les frontières aux côtés d'autres personnes qui se déplacent pour diverses raisons, souvent sur des itinéraires similaires, exposées aux mêmes risques. Dans ce contexte, outre l'examen de la question de la gestion des frontières, le HCR a plaidé pour l'adoption d'une approche holistique et collaborative en vue de renforcer la protection et la recherche de solutions pour les flux mixtes de réfugiés et de migrants dans les pays d'origine, de transit et de destination.

31. Des faits tragiques, avec des pertes en vies humaines parmi les réfugiés et les migrants, se sont encore produits, notamment en Méditerranée, dans la mer d'Andaman et le golfe de

⁸ Ces chiffres sont également inclus dans les statistiques sur les déplacements internes fournies par l'Observatoire des déplacements internes.

Bengale, dans les Caraïbes et dans la région du Darién. Préoccupé par l'insuffisance des capacités de recherche et de sauvetage et par la nécessité d'un débarquement sûr et rapide des réfugiés et des migrants secourus, le HCR a salué les efforts régionaux visant à faire face à une augmentation de 360 % des mouvements secondaires de réfugiés rohingya dans la mer d'Andaman et le golfe du Bengale, notamment par l'activation du deuxième mécanisme de consultation du Processus de Bali en avril 2023. Face à la poursuite des traversées dangereuses en Méditerranée, le HCR n'a cessé de plaider pour que les États côtiers renforcent leurs capacités de recherche et de sauvetage et mettent en place un mécanisme prévisible de débarquement dans des lieux sûrs. Afin de favoriser des interventions régionales globales et coordonnées face aux mouvements mixtes dans les Amériques, le HCR a collaboré avec des gouvernements, la société civile, le secteur privé et des institutions financières dans le cadre de l'application de la Déclaration de Los Angeles sur la migration et la protection.

32. En juillet 2022, le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont signé un cadre d'engagement visant à renforcer les interventions conjointes face aux mouvements mixtes de réfugiés et de migrants, à promouvoir des solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et à améliorer la coordination de la gestion des données et de l'information.

33. Au Nigéria, le HCR et l'OIM ont travaillé sur les risques de protection avec les communautés en transit, et au Cameroun et au Gabon, ils ont soutenu le renforcement des capacités des autorités frontalières au niveau local. Afin de réduire les risques et de renforcer les droits des réfugiés et des migrants, le HCR a lancé un appel en faveur de l'adoption de plans complémentaires pour l'application du Pacte mondial sur les réfugiés et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, notamment par des engagements au Forum mondial sur les réfugiés de 2023.

D. Protection contre la violence fondée sur le genre

34. En 2022, le HCR a poursuivi l'application de sa politique sur la prévention et l'élimination de la violence fondée sur le genre ainsi que l'atténuation des risques y relatifs. Un cadre de suivi et des orientations opérationnelles accompagnent cette politique. Des organisations dirigées par des femmes et, en particulier, des organisations dirigées par des femmes déplacées, ont contribué à garantir une véritable participation des femmes déplacées aux décisions qui les concernent et aux mécanismes de coordination pour la prévention et l'élimination de la violence fondée sur le genre. Au niveau mondial, par rapport à 2021, 63 % d'organisations et de groupes dirigés par des femmes en plus ont participé aux mécanismes de coordination visant à prévenir et à atténuer la violence fondée sur le genre dans les camps de réfugiés en 2022.

35. L'accroissement de l'accès des personnes ayant survécu à la violence fondée sur le genre à des services de qualité est toujours une priorité. En 2022, 73 % des pays (131 opérations du HCR) ont mis des services à la disposition de personnes survivantes. Par exemple, à Jijiga en Éthiopie, le HCR a travaillé avec le Bureau national pour les femmes, les jeunes et les enfants afin d'améliorer la qualité des services aux femmes touchées par la violence fondée sur le genre. Grâce au soutien financier fourni dans le cadre de l'initiative « Safe from the Start », le HCR a déployé des spécialistes pour soutenir 13 opérations d'intervention d'urgence, touchant plus d'un million de personnes déplacées. Dans plusieurs pays, l'organisation a également pris des mesures pour prévenir la violence à l'égard des femmes en incitant les communautés à s'attaquer aux normes et pratiques sociales préjudiciables. Une initiative, sur le thème « Faire participer les hommes à des pratiques responsables », a également été mise en œuvre. En Hongrie et en Pologne, le HCR a réalisé des audits de sécurité sur la violence fondée sur le genre et a formulé des recommandations intersectorielles visant à mieux protéger les réfugiés d'Ukraine. En 2022 et 2023, deux campagnes « Stay safe » ont été réalisées en ligne pour sensibiliser les réfugiés d'Ukraine aux risques de traite et de violence fondée sur le genre, avec plus de 5 millions de vues sur les plateformes de médias sociaux.

E. Besoins particuliers

36. Le HCR reste déterminé à appliquer une approche fondée sur l'âge, le genre et la diversité à ses programmes afin d'atténuer les risques que courent les groupes vulnérables qui doivent être protégés. La xénophobie, l'islamophobie, les fausses idées et les stéréotypes négatifs dont font l'objet les personnes déplacées les empêchent d'exercer leurs droits et d'avoir accès à des services et contribuent à la prolifération des discours de haine et à la désinformation. Avec ses partenaires, le HCR s'est dit préoccupé par les actes de racisme, d'intolérance et de discrimination à l'encontre des populations déplacées, que ce soit pour des motifs raciaux, ethniques, religieux ou autres, et reste déterminé à lutter contre toutes les formes de discrimination. Sa politique en matière d'âge, de genre et de diversité ainsi que la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap guident l'action du HCR auprès des personnes handicapées. En 2022, le HCR a apporté un soutien ciblé à quelque 5 300 personnes âgées et 127 000 personnes handicapées. Des initiatives communautaires ont permis à plus de 3 400 enfants handicapés déplacés d'aller à l'école en Algérie, en Arabie saoudite, en Égypte, en Iraq, en Mauritanie, au Niger, au Pérou, au Yémen, en Zambie et au Zimbabwe. En collaboration avec l'International Disability Alliance, le HCR a publié un guide pour l'inclusion du handicap dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. En outre, il a mis à jour son manuel d'intégration destiné aux réfugiés réinstallés afin de s'assurer que les programmes d'intégration sont adaptés aux besoins des réfugiés, y compris des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes.

37. Le Comité exécutif du HCR a adopté une conclusion sur la santé mentale et le soutien psychologique. Ce faisant, les États membres ont considéré qu'il importait de donner la priorité à cette question dans les interventions relatives aux déplacements.

F. Protection de l'enfance et éducation

38. Les enfants, qui représentent 40 % de la population déplacée dans le monde, forment un groupe vulnérable dont la protection reste complexe. Dans plus de 70 pays, le HCR et ses partenaires ont mis en œuvre des programmes de prévention et d'intervention aux fins de la protection de l'enfance, afin de renforcer les capacités nationales, en particulier des services de protection des enfants exposés à des risques. Au Cameroun, le HCR et ses partenaires ont aidé plus de 16 000 enfants en danger et fourni un soutien psychosocial à près de 6 000 enfants. En Europe, le HCR et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) soutiennent 34 centres Blue Dot dans sept pays afin de faciliter l'accès des femmes et des enfants aux services et à la prise en charge. En Ukraine, plus de 41 000 enfants ont bénéficié d'un soutien psychosocial de la part du HCR et de ses partenaires dans le cadre d'activités plus larges de protection de l'enfance au niveau local. Au Brésil, le Conseil national des droits de l'enfant et de l'adolescent a publié une nouvelle mise à jour des procédures applicables aux enfants non accompagnés, séparés et sans papiers.

39. Un outil mis au point par le HCR et l'UNICEF a été utilisé pour établir la mesure dans laquelle les enfants réfugiés étaient inclus dans les systèmes nationaux de protection de l'enfance et pour améliorer l'accessibilité et la réactivité de ces systèmes. Conformément au Plan d'action conjoint pour les enfants réfugiés, le HCR et l'UNICEF ont renforcé l'inclusion des enfants réfugiés dans les systèmes nationaux de protection de l'enfance, ont amélioré l'enregistrement des naissances et réduit les risques, notamment de mariage d'enfants, dans le cadre de 10 opérations-pays. Sur la base de ses orientations techniques relatives aux procédures adaptées aux enfants, le HCR a réalisé des progrès dans les domaines de l'accueil, de l'enregistrement, de la détermination du statut et des solutions durables pour les enfants réfugiés. En collaboration avec ses partenaires, il a soutenu des programmes de renforcement de la résilience et d'acquisition de compétences pratiques pour les enfants, les familles et les communautés dans 39 opérations.

40. Bien qu'il soit toujours difficile de garantir l'accès des enfants réfugiés à l'enseignement primaire et secondaire et le maintien des filles à l'école, des faits nouveaux encourageants ont été constatés, notamment des changements de politique qui élargissent les possibilités d'apprentissage. En Iraq et en Mauritanie, les réfugiés ont désormais accès aux programmes scolaires nationaux. Le HCR, en partenariat avec la Fondation Education Above

All, a mis en œuvre des programmes de sport pour la protection dans des écoles primaires au Kenya, en Ouganda, au Rwanda et au Tchad afin de promouvoir la scolarisation et l'assiduité et d'améliorer le bien-être, la cohésion sociale et l'inclusion. En Afrique australe, des technologies de l'information et de la communication ont été utilisées pour améliorer les méthodes d'enseignement et d'apprentissage des réfugiés, des demandeurs d'asile et des apprenants des communautés d'accueil. Au Mozambique et en République démocratique du Congo, le programme « Instant Network Schools » a permis de transformer des salles de classe en centres d'apprentissage multimédia et de mettre des contenus numériques à la disposition de plus de 77 000 réfugiés, d'autres personnes déplacées de force, d'apprenants des communautés d'accueil et de leurs enseignants. Au Mexique, plus de 1 700 enfants ont bénéficié en 2022 du programme « Educate A Child ».

41. En 2022, le programme de bourses d'études Albert Einstein de l'Initiative académique allemande pour les réfugiés (la DAFI) a fêté sa trentième année : il permet à des jeunes réfugiés de suivre des études supérieures dans 55 pays, et ce, en collaboration avec plus de 30 partenaires nationaux. Des bourses d'études ont ainsi permis à plus de 9 000 étudiants de s'inscrire dans plus de 700 établissements d'études supérieures, avec une augmentation du taux d'inscription féminine qui est passé de 41 % à 43 %. Un certain nombre de diplômés de l'Initiative académique allemande pour les réfugiés ont été admis à des programmes de Master en Allemagne, en France et en Italie. En collaboration avec divers partenaires, le HCR a élargi l'accès des réfugiés à l'enseignement supérieur et permis ainsi de se rapprocher de l'objectif consistant à permettre à 15 % des réfugiés d'accéder à l'enseignement supérieur d'ici à 2023.

G. Action climatique et déplacements dus aux catastrophes

42. Les crises climatiques et leurs effets dévastateurs ont forcé des dizaines de millions de personnes à fuir et ont contraint ceux qui étaient déjà déracinés à vivre de façon encore plus précaire. En 2022, plus de 32 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur pays en raison de risques climatiques et d'autres catastrophes naturelles, et 8,7 millions de personnes restaient déplacées à la fin de l'année⁹. En outre, environ 70 % des réfugiés provenaient de pays très vulnérables et moins prêts à s'adapter aux changements climatiques, et quelque 90 % des personnes déplacées sont retournées dans des pays vulnérables sur le plan climatique.

43. Plus de 3,4 millions de réfugiés, de déplacés et de membres de communautés d'accueil ont été touchés par des inondations au Burkina Faso, au Cameroun, au Mali, au Niger, au Nigéria et au Tchad. Au Soudan du Sud, plus d'un million de personnes ont eu besoin d'assistance à la suite de graves inondations ayant eu lieu en 2022. Au Pakistan, les inondations ont touché environ 33 millions de personnes, détruisant et endommageant des maisons, des champs et du bétail, et affectant les réfugiés et les communautés d'accueil. Au début de l'année 2023, le tremblement de terre ayant frappé la République arabe syrienne et la Türkiye a provoqué la mort de dizaines de milliers de personnes, dont des réfugiés, et en a touché des millions, laissant bon nombre de personnes blessées et sans abri. La sécheresse a également été un facteur de déplacement en Afghanistan, à Madagascar et dans la Corne de l'Afrique. Les effets dévastateurs des tempêtes tropicales dans certaines régions d'Amérique centrale et des Caraïbes ont eu de graves conséquences pour les personnes déplacées et les communautés d'accueil. En Afrique australe, l'instabilité des conditions climatiques a accru la vulnérabilité des communautés déplacées et a eu de lourdes répercussions sur les moyens de subsistance durables.

44. Le HCR a mis en place des mesures de prévention et de préparation pour atténuer autant que possible les effets des crises climatiques sur les réfugiés, les personnes déplacées, les apatrides et les communautés d'accueil, et pour renforcer leur résilience face aux risques. On a recensé dans 47 pays des risques liés au climat et aux catastrophes naturelles qui étaient susceptibles d'accroître les besoins humanitaires et les déplacements. Le HCR a contribué à atténuer les effets du climat (inondations, glissements de terrain, pénurie d'eau et déforestation, entre autres) dans les zones de déplacement grâce à un aménagement

⁹ Chiffre de l'Observatoire des situations de déplacement interne.

intelligent des établissements, à des abris, à des logements, à l’approvisionnement en eau et à l’assainissement, à l’hygiène et à l’énergie. En collaboration avec le Centre satellitaire des Nations Unies, le HCR a facilité l’analyse géospatiale et hydrologique de 30 établissements dans les 15 pays les plus touchés par des chocs climatiques, améliorant ainsi l’aménagement des sites et la prise de décision fondée sur des données probantes en vue d’une meilleure gestion environnementale des établissements.

45. Le HCR a aidé les gouvernements à élaborer des cadres juridiques et politiques pour la protection des personnes déplacées à l’intérieur de leur pays dans le contexte des risques climatiques et autres catastrophes naturelles au Burkina Faso, en Éthiopie, au Nigéria, aux Philippines, au Soudan du Sud et au Tchad. Une étude sur la mobilité humaine et les changements climatiques a été réalisée dans la région de l’IGAD et coordonnée par l’OIM, en collaboration avec le HCR et d’autres partenaires, l’objectif étant de s’attaquer aux facteurs de déplacement et de faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières dans le contexte des catastrophes et des changements climatiques. On partira de cette étude pour renforcer l’environnement de protection et la gestion de la mobilité dans la région. En collaboration avec le bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le développement au Sahel et un consortium de recherche composé de 18 établissements universitaires, le HCR a publié un rapport sur les zones à risque du point de vue de la vulnérabilité au Sahel¹⁰ qui vise à gagner en cohérence dans la prise en compte des risques climatiques et autres risques, en faisant le lien entre l’humanitaire, le développement et la paix.

46. Le HCR a réalisé de réels progrès en matière de durabilité environnementale et de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, qui ont diminué de 5 % en 2022 par rapport aux années précédentes. L’organisation s’est fixé l’objectif ambitieux de réduire ses émissions de 45 % d’ici à 2030 et a réussi à atteindre la neutralité climatique pour la cinquième année consécutive grâce à des mesures de compensation. Pour améliorer l’efficacité énergétique, le HCR a adopté des pratiques respectueuses de l’environnement, 92 % des bureaux ayant adopté des « boîtes vertes » pour le contrôle à distance de l’électricité afin d’améliorer et d’optimiser la consommation d’énergie. L’organisation a également été le fer de lance de projets d’énergie renouvelable par l’intermédiaire de son mécanisme de financement vert, qui fournit des baux à long terme garantis pour la production d’énergie solaire, même dans des contextes fragiles. Cette initiative a permis de réduire les émissions de carbone et de réaliser des économies dans des bureaux en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda. Conscient qu’il importe d’adopter des pratiques plus écologiques dans sa chaîne d’approvisionnement, le HCR a pris des mesures importantes pour améliorer ses performances environnementales, l’objectif étant de réduire de 20 % les émissions de carbone liées aux articles de première nécessité d’ici à la fin de 2025.

Chapitre IV

Apatridie

47. Fin 2022, on estimait à 4,4 millions le nombre de personnes apatrides ou de nationalité indéterminée dans le monde, sur la base des données communiquées par 95 pays. Cela représente une augmentation de 90 800 personnes par rapport à 2021. Plusieurs États ont pris des mesures importantes pour lutter contre l’apatridie, ce qui a permis à 32 400 personnes d’acquiescer la citoyenneté ou de voir leur nationalité confirmée dans 32 pays.

48. L’amélioration des données relatives à l’apatridie est restée un aspect crucial du travail de l’organisation en 2022. Fait important, en mars 2023¹¹, la Commission de statistique de l’ONU a approuvé les recommandations du HCR visant à faciliter la production de statistiques sur l’apatridie au niveau national et à promouvoir une plus grande harmonisation

¹⁰ Ce rapport intitulé « Moving from reaction to action: anticipating vulnerability hotspots in the Sahel » (Passer de la réaction à l’action : anticiper les zones à risque du point de vue de la vulnérabilité au Sahel) a été élaboré dans le cadre du projet d’analyse prédictive au Sahel, à l’appui de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

¹¹ Pour plus d’informations, voir la décision 54/121 figurant dans le rapport de la Commission de statistique de l’ONU publié sous la cote E/2023/24-E/CN.3/2023/37.

des données aux niveaux régional et mondial. Le HCR a collaboré avec les États et d'autres parties prenantes pour améliorer les données quantitatives et qualitatives sur les populations apatrides, ce qui explique l'augmentation du nombre d'apatrides déclarés.

49. Pour remédier au problème de l'apatridie, plusieurs États ont remanié leurs lois et politiques afin d'accorder la nationalité aux populations apatrides et de reconnaître aux femmes et aux hommes les mêmes droits à transmettre leur nationalité à leurs enfants. Le Libéria a modifié sa loi sur les étrangers et la nationalité afin d'éliminer les dispositions qui empêchaient les femmes de transmettre la nationalité à leurs enfants dans des conditions d'égalité avec les hommes. La Colombie a pris la décision de permettre aux enfants nés dans le pays de parents vénézuéliens d'obtenir des certificats de naissance, valables pour acquérir la nationalité colombienne, ce dont ont bénéficié plus de 94 000 enfants à ce jour. La Macédoine du Nord a apporté des modifications à sa loi relative à l'état civil afin de garantir l'enregistrement des naissances de tous les enfants nés dans le pays, quel que soit le statut migratoire des parents. Les Philippines ont incorporé dans leur loi sur la nationalité une disposition relative aux enfants trouvés, accordant la nationalité aux enfants de filiation inconnue sur leur territoire, et sont devenues le premier pays d'Asie du Sud-Est à adhérer à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

50. Une campagne d'identification et de documentation au Kazakhstan a permis de confirmer la citoyenneté de plus de 4 860 personnes dont la nationalité était auparavant indéterminée. En décembre 2022, le Gouvernement kényan a annoncé qu'il reconnaissait la nationalité kényane aux membres de la communauté Pemba. L'Ouzbékistan a réduit de moitié le nombre de cas d'apatridie depuis l'adoption d'une loi progressiste sur la nationalité en 2020, plus de 62 000 apatrides s'étant vu accorder ou confirmer la nationalité. Plusieurs pays, dont le Bénin, la Colombie, le Kirghizistan, les Pays-Bas (Royaume des) et le Turkménistan, ont adopté des lois visant à établir ou à améliorer les procédures de détermination de l'apatridie.

51. Alors qu'il reste moins de deux ans à la campagne #Ibelong pour éradiquer l'apatridie et depuis le débat de haut niveau sur l'apatridie convoqué par le HCR en 2019, quelque 212 des 417 engagements pris pour lutter contre l'apatridie sont en cours de réalisation, 27 % ayant été tenus à la fin juin 2023. Le Haut-Commissariat a élaboré un plan pour guider ses activités de prévention et d'élimination de l'apatridie jusqu'en 2026, notamment en travaillant avec les États sur des plans d'action nationaux visant à mettre fin à l'apatridie et en renforçant les réseaux pour favoriser la collaboration avec les apatrides et la société civile.

52. Afin d'appliquer la recommandation visant à mettre fin à l'apatridie énoncée dans le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies intitulé « Notre Programme commun », le HCR a entrepris d'établir une alliance mondiale multipartite pour mettre fin à l'apatridie, y compris avec la participation des apatrides. Cette alliance, qui sera lancée en 2024, s'appuiera sur les résultats obtenus et la dynamique générée par la campagne #Ibelong, et servira à catalyser les engagements politiques et à accélérer l'application de solutions.

Chapitre V Solutions durables

A. Retour volontaire

53. En 2022, 339 300 réfugiés sont rentrés volontairement dans 38 pays d'origine, ce qui représente une diminution de 21 % par rapport à 2021. Plusieurs facteurs, notamment les conflits en cours et récurrents, l'instabilité politique, l'insécurité, le manque de services et de moyens de subsistance, l'incapacité à résoudre les problèmes de logement, de terre et de propriété, ainsi que les problèmes liés au climat, sont restés des obstacles à la durabilité des retours.

54. Le HCR a utilisé une approche fondée sur les données pour guider ses activités visant à mobiliser un soutien efficace pour l'inclusion et la planification des retours. Par exemple, en République centrafricaine, il a collaboré avec la Banque mondiale afin d'évaluer la disponibilité des services et la capacité des écoles à soutenir les réfugiés qui rentreraient chez eux.

55. Les réfugiés sud-soudanais ont constitué le plus grand groupe de rapatriés, avec 151 300 personnes rentrant en 2022, principalement en provenance d'Éthiopie, d'Ouganda et du Soudan. Au Soudan du Sud, le Haut-Commissariat a procédé à des évaluations afin d'anticiper et de satisfaire les besoins supplémentaires qui pourraient résulter de ces retours. Du fait de la détérioration de la situation au Soudan, le HCR se prépare à une augmentation des retours en provenance de ce pays. Alors que des milliers de réfugiés ont choisi d'organiser eux-mêmes leur retour au Soudan du Sud, le HCR a élargi les approches par zone grâce à une initiative visant à améliorer les conditions de vie et l'accès aux services essentiels dans les zones de retour.

56. Malgré la persistance de gros problèmes en Afghanistan, le HCR et ses partenaires, s'appuyant sur l'amélioration de l'accès et de la sécurité dans les 34 provinces, ont réorienté leur action afin de mieux répondre aux besoins croissants et de fournir l'aide indispensable. L'organisation a eu davantage recours à l'assistance en espèces pour soutenir la protection des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays et trouver des solutions pour le retour et la réintégration. Le HCR et ses partenaires ont continué à soutenir les investissements communautaires et locaux dans les 80 zones prioritaires de retour et de réintégration, contribuant au renforcement de la résilience et à l'élargissement de l'accès aux services essentiels tels que la santé, l'éducation et les moyens de subsistance. Quelque 6 500 réfugiés et 236 200 personnes déplacées sont retournés dans leur pays et leur région d'origine en 2022. Quelque 51 300 Syriens sont rentrés dans leur pays au cours de l'année, soit 14 800 de plus qu'en 2021, les deux tiers d'entre eux venant de Türkiye. Bien que le Haut-Commissariat n'ait pas encouragé ni facilité le retour des réfugiés en République arabe syrienne, il a aidé les communautés locales à accueillir les rapatriés en collaboration avec ses partenaires.

57. Parmi les autres retours notables de l'année, on peut citer les réfugiés camerounais du Tchad (30 800), les réfugiés ivoiriens du Libéria (12 900), les réfugiés nigériens du Niger (10 700), les réfugiés congolais (République démocratique du Congo) de la Zambie (10 200) et les réfugiés burundais de l'Ouganda (10 100) et de la République-Unie de Tanzanie (5 807).

58. Le HCR a travaillé en étroite collaboration avec les acteurs nationaux et les acteurs du développement pour créer des conditions propices à un retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité des personnes déplacées à l'intérieur du pays, grâce à des approches par zone. En 2022, on estime que 5,7 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays sont retournées dans leur lieu d'origine (soit 8 % de plus que l'année précédente), dont 81 % dans des pays d'Afrique subsaharienne. Un accord de paix signé dans le nord de l'Éthiopie en novembre 2022 a permis à 1,9 million de personnes déplacées dans le pays de rentrer chez elles au cours de l'année. En outre, des retours importants ont été signalés en République démocratique du Congo (1,2 million), en Somalie (607 300), en République centrafricaine (404 600), au Myanmar (325 200), au Mozambique (270 500) et en République arabe syrienne (255 100). Bien que le Haut-Commissariat s'efforce de veiller à ce que tous les retours soient volontaires, des fermetures de camps et des expulsions forcées ou prématurées dans certains contextes ont nuit au caractère volontaire des retours. De même, le nombre de nouveaux déplacements forcés a dans certains cas largement dépassé le nombre de retours, ce qui soulève des questions de durabilité.

B. Intégration et solutions locales

59. En 2022, on estime que 50 800 réfugiés ont été naturalisés dans 28 pays d'accueil, soit une baisse de 10 % par rapport à l'année précédente. Globalement, le Canada et les Pays-Bas (Royaume des) ont déclaré le plus grand nombre de réfugiés naturalisés. Les réfugiés qui ont obtenu la citoyenneté de leur pays d'accueil ou la résidence permanente étaient principalement originaires de la République arabe syrienne (14 400), de l'Érythrée (4 700), de la République islamique d'Iran (3 300), de l'Indonésie (2 200) et du Nigéria (2 000).

C. Réinstallation et voies complémentaires

60. Les activités de sensibilisation du HCR ont permis d'augmenter le nombre de places de réinstallation offertes par les États. En 2022, le nombre de demandes a augmenté de 84 % par rapport à 2021, surtout de la part d'Afghans et de Rohingyas. Au total, 114 300 arrivées de réinstallation ont été signalées par des gouvernements en 2022, ce qui représente un retour aux niveaux antérieurs à la pandémie de COVID-19. Environ 55 % des réfugiés réinstallés dans le monde ont été pris en charge par le HCR, le reste ayant été réinstallé par d'autres moyens, le plus souvent dans le cadre de programmes de parrainage privé. Les principaux pays d'origine étaient la République arabe syrienne (37 000), la République démocratique du Congo (26 000), l'Afghanistan (12 000), le Myanmar (9 000) et l'Érythrée (4 000). Cela étant, les réinstallations n'ont concerné que 7 % des 1,5 million de personnes que le HCR estimait avoir besoin d'être réinstallées. Au cours de la période considérée, 90 % des réfugiés dont les dossiers de réinstallation ont été soumis par le HCR aux États étaient des survivants de la torture et de la violence, des personnes ayant besoin d'une protection juridique et physique et/ou des femmes et des filles particulièrement vulnérables. Les demandes de réinstallation d'enfants représentaient 52 % de l'ensemble des demandes présentées par le HCR.

61. Un soutien a été apporté aux États pour renforcer leur capacité de mettre en place ou de développer des solutions dans les pays tiers, y compris des outils mis au point dans le cadre de l'initiative sur la réinstallation durable et les voies complémentaires. En 2022, une feuille de route pour les solutions dans les pays tiers¹² a été élaborée, réaffirmant trois objectifs étroitement liés, à savoir : élargir les possibilités de réinstallation ; promouvoir les voies complémentaires et le regroupement familial ; et poser les bases d'une société accueillante et inclusive. Cette feuille de route vise à élargir les possibilités de solutions dans les pays tiers pour 3 millions de réfugiés par la réinstallation (1 million) et des voies complémentaires (2 millions) d'ici à 2030.

62. Le Haut-Commissariat a redoublé d'efforts pour améliorer l'accès des réfugiés aux voies complémentaires. Étant donné qu'il reste difficile d'obtenir des données précises sur l'admission par des voies complémentaires, le HCR et l'Organisation de coopération et de développement économiques ont collaboré pour renforcer la base de données. L'organisation a adopté une approche fondée sur la protection pour élaborer des voies complémentaires pour les réfugiés. Elle a également participé au niveau mondial à des groupes de travail sur la mobilité de la main-d'œuvre et les filières éducatives dans les pays tiers pour les réfugiés qualifiés. Le HCR a organisé le premier forum international sur les voies complémentaires, qui a réuni le secteur privé, des universités, des réfugiés et des gouvernements à l'Institut international de droit humanitaire de San Remo. Un cadre pour l'octroi de prêts destinés à aider les réfugiés à accéder à des opportunités d'emploi a été lancé durant cette manifestation, en collaboration avec un partenaire, Pathway Club, qui couvre les frais liés à la délivrance de visas et de passeports lorsqu'ils sont réclamés par des employeurs.

63. La réunification des familles de réfugiés séparées est restée une priorité. Le Haut-Commissariat a milité en faveur du regroupement familial à la suite de la crise ukrainienne et du tremblement de terre qui a frappé la République arabe syrienne et la Türkiye. Il a plaidé en faveur d'une plus grande souplesse concernant la procédure, notamment le traitement à distance et les exigences applicables aux documents. Dans le cadre du Réseau mondial pour le regroupement familial, plateforme de coopération et de partage d'informations, le HCR a renforcé la collaboration entre les États et les partenaires comme suite aux crises en Afghanistan et en Ukraine, contribuant à l'émergence de meilleures pratiques visant à améliorer l'accès au regroupement familial. Il a également mobilisé des engagements autour du regroupement familial dans la perspective du Forum mondial sur les réfugiés de 2023. De manière plus générale, le Haut-Commissariat a pris l'initiative de développer l'identification, la sélection et le traitement des cas éligibles à la réinstallation et à d'autres mesures de protection avec le Gouvernement des États-Unis dans le cadre de l'initiative Safe Mobility Offices, qui a été lancée en mai 2023.

¹² HCR, « Solutions pour les réfugiés dans les pays tiers : feuille de route 2030 » juin 2022.

64. Les efforts visant à sécuriser la mobilité de la main-d'œuvre et les filières éducation dans les pays tiers se sont poursuivis, avec la mise en place de programmes en Belgique, en France, en Irlande, en République de Corée et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les filières d'enseignement supérieur ont été élargies en Italie et au Japon.

Chapitre VI

Partenariats

65. Conformément aux orientations stratégiques du Haut-Commissaire (2022-2026), au Pacte mondial sur les réfugiés et à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, le HCR s'est employé à diversifier ses partenariats et à renforcer sa collaboration dans le cadre des activités faisant le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix. Sa stratégie de partenariat est fondée sur les principes suivants : placer les populations touchées au cœur des interventions ; garantir le respect des principes de protection ; promouvoir la localisation ; et aider les gouvernements à coordonner les interventions menées au niveau international en ce qui concerne les déplacements et l'apatridie. Les partenariats ont été renforcés avec les acteurs locaux, les organisations régionales, les organisations dirigées par des personnes déplacées et des personnes apatrides, les organisations religieuses, les acteurs du développement et les institutions financières internationales, dans le but de faire progresser la localisation et l'inclusion des populations déplacées dans les programmes de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que dans les politiques et plans nationaux d'aide humanitaire et de développement.

A. Acteurs du développement et institutions financières

66. Compte tenu du lien entre l'humanitaire, le développement et la paix, le HCR continue de collaborer avec les acteurs du développement, en particulier les banques multilatérales de développement, les institutions financières internationales et les organismes de développement nationaux et régionaux, afin de soutenir le partage des responsabilités. Grâce à son rôle non opérationnel auprès de ces institutions, l'organisation a facilité l'octroi de subventions et de prêts à des conditions préférentielles à quelque 23 pays qui accueillent des réfugiés, libérant ainsi des ressources pour le développement et la réduction de la pauvreté.

67. Les efforts visant à renforcer la résilience et à promouvoir l'inclusion et l'intégration locale des réfugiés ont pris de l'ampleur grâce à des partenariats stratégiques avec les gouvernements et les partenaires de développement. Au Mexique, un accord de coopération stratégique entre le HCR et le Ministère des affaires étrangères a grandement contribué à faciliter le traitement des demandes de naturalisation. Au Libéria, le guichet de financement de la Banque mondiale dédié aux communautés d'accueil et aux réfugiés a permis de délivrer gracieusement des permis de résidence permanente aux anciens réfugiés ivoiriens. De même, en République démocratique du Congo, le HCR a fait en sorte que les réfugiés puissent accéder à la terre pour leurs moyens de subsistance et s'est attaché à promouvoir l'intégration socioéconomique des réfugiés parallèlement à la régularisation de leur statut de résidence. En collaboration avec le Gouvernement burundais et les acteurs du développement, le HCR a plaidé en faveur de mesures visant à soutenir une plus grande autonomie des réfugiés et l'inclusion des personnes rapatriées dans les plans de développement nationaux. Au Cameroun, l'organisation a soutenu le prochain recensement du Gouvernement en collectant des données sur les personnes déplacées dans le pays et les personnes rapatriées. Une protection temporaire avait été accordée à quelque 5 millions de réfugiés ukrainiens en Europe en juin 2023, les personnes concernées pouvant faire valoir un certain nombre de droits, dont l'accès au marché du travail.

68. Les activités de soutien à la résilience et à l'inclusion ont eu des bienfaits concrets non seulement pour les réfugiés mais aussi pour les communautés d'accueil. En Ouganda, la collaboration entre le Gouvernement, le HCR et la Banque mondiale a permis de passer avec succès de systèmes humanitaires parallèles à des systèmes nationaux inclusifs d'éducation, de santé et d'eau. Au Kenya, par l'application de la loi sur les réfugiés de 2021 et du plan Shirika proposé, le Gouvernement poursuit une approche novatrice de la gestion des réfugiés

et de l'inclusion afin de transformer les camps de réfugiés en établissements intégrés. Le plan, qui vise à fournir un accès équitable aux services, à soutenir l'inclusion socioéconomique et à renforcer la résilience des réfugiés et des communautés d'accueil, a bénéficié d'un financement de la Banque mondiale et du Partenariat mondial pour l'éducation. En Colombie, 1,2 million de réfugiés et de migrants vénézuéliens ont été inscrits au régime national d'assurance maladie avec le soutien de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque mondiale.

69. Le HCR a aidé le Mexique à mettre en place un programme d'intégration locale pour des milliers de réfugiés, ce qui a considérablement amélioré leurs conditions de vie et contribué aux recettes fiscales nationales. De même, les efforts d'intégration déployés par le Brésil ont permis d'améliorer l'accès des Vénézuéliens à l'emploi, au logement et à l'éducation.

70. Les initiatives résultant de partenariats avec des entités régionales, telles que l'IGAD sur les solutions régionales durables et l'initiative de recherche de solutions pour le Soudan du Sud et le Soudan, soutiennent l'inclusion des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés dans les dialogues nationaux afin de garantir que leurs points de vue sont reflétés dans les stratégies et les plans nationaux de développement et de consolidation de la paix. Dans les Amériques, les États membres qui appliquent le cadre régional global de protection et de solutions ont réaffirmé leur engagement en faveur de la recherche de solutions pour cinq années supplémentaires, tandis que la Banque centraméricaine d'intégration économique et la Banque mondiale sont devenues membres de la plateforme de soutien, s'associant à la Banque interaméricaine de développement pour définir des solutions à long terme en Amérique centrale et au Mexique. S'appuyant sur la Déclaration de Yaoundé sur les solutions d'avril 2022, sept gouvernements se sont engagés à adopter une approche régionale pour rendre opérationnelle une plateforme d'appui aux solutions afin de rechercher des solutions durables pour 1,4 million de Centrafricains déplacés de force et vivant dans six pays. Le HCR a soutenu des mécanismes de coordination pour aider à concevoir des instruments de politique nationale axés sur des solutions au Burkina Faso, au Cameroun, au Ghana, au Mali et au Niger.

71. La participation des acteurs du développement aux interventions dès le début d'une crise est restée une priorité. Le Haut-Commissariat a continué à favoriser les alliances stratégiques avec les acteurs du développement, les institutions financières internationales, les acteurs bilatéraux et les acteurs du développement des Nations Unies en vue de renforcer la résilience et de promouvoir l'inclusion. Comme suite à une évaluation de ses activités avec les acteurs du développement en 2021-2022, le HCR a conçu une stratégie quadriennale visant à engager ces acteurs à donner aux réfugiés, aux personnes déplacées, aux rapatriés et aux apatrides les moyens de devenir autonomes sur le plan social et économique et de contribuer au développement durable.

72. Le HCR a contribué à la stratégie du Fonds monétaire international pour les États fragiles et touchés par des conflits, en mettant l'accent sur la fourniture d'un soutien aux pays concernés par des déplacements forcés. L'organisation a également poursuivi son partenariat avec la Banque mondiale en vue de favoriser les perspectives de développement à moyen terme pour les réfugiés et les communautés d'accueil, en tirant parti des possibilités de financement pour les pays d'accueil et en recensant les priorités en matière de politique et de programmation au moyen d'évaluations conjointes et du suivi des cadres de protection des réfugiés et d'action politique des pays d'accueil. Cela a permis aux Gouvernements mauritanien et ougandais de passer progressivement de systèmes humanitaires parallèles à des systèmes nationaux distincts pour ce qui est de la fourniture de services essentiels aux réfugiés. Avec le soutien du HCR, le Costa Rica est devenu éligible au mécanisme mondial de financement concessionnel de la Banque mondiale et a reçu sa première subvention pour un projet d'infrastructure résiliente destiné à des zones d'accueil de réfugiés. Le Haut-Commissariat a signé un cadre global pour un accord de partage de données avec la Banque mondiale en vue de faciliter l'accès en temps voulu à des données relatives à la situation socioéconomique des réfugiés, des personnes déplacées et des personnes apatrides, l'objectif étant pour la Banque mondiale de concevoir des programmes ciblés qui renforcent la résilience économique à long terme et le potentiel de chaque personne. Le renforcement de la collaboration avec la Société financière internationale, organisation du Groupe de la

Banque mondiale consacrée au secteur privé, s'inscrit dans le cadre de l'effort collectif visant à créer des marchés dans les zones d'accueil des réfugiés et des personnes déplacées, et à mobiliser des contributions du secteur privé en faveur de l'inclusion financière et de l'accès aux marchés de l'emploi.

73. La collaboration avec la Banque asiatique de développement dans le cadre de son mécanisme élargi d'intervention en cas de catastrophe et de pandémie a donné lieu au versement d'une subvention pour le Bangladesh, au titre du financement d'une initiative multisectorielle à Cox's Bazar. Ces exemples confirment l'importance de la collaboration avec les banques multilatérales de développement dans les situations de déplacement forcé.

B. Collaboration interinstitutions

74. Le HCR a renforcé les partenariats stratégiques au sein du système des Nations Unies et a tiré parti de la complémentarité des compétences grâce à des cadres de coopération avec l'OIM, l'UNICEF et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il a lancé une initiative mondiale conjointe avec le PNUD pour la période 2023-2025 afin de renforcer la collaboration dans les domaines des moyens de subsistance, de l'intégration, de l'État de droit et de la gouvernance locale, de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, du climat et de l'environnement, des déplacements internes et de l'apatridie. En février 2023, le HCR et l'UNICEF ont signé un cadre de collaboration stratégique global pour promouvoir l'inclusion des enfants déplacés et des membres de leur famille dans les plans nationaux, les budgets, les ensembles de données et les systèmes de prestation de services. Ce cadre s'appuie sur une collaboration étroite et sur l'expérience acquise dans le cadre de l'application du plan d'action conjoint pour les enfants réfugiés entre 2020 et 2022.

75. Le HCR a contribué à façonner les priorités stratégiques et associé les groupes de travail du Comité permanent interorganisations pour 2022-2023, notamment en ce qui concerne le caractère central de la protection, la responsabilité à l'égard des populations touchées, le lien entre l'humanitaire et le développement et la localisation. En 2022, le HCR a dirigé et coordonné six plans régionaux d'intervention pour les réfugiés, en soutenant les initiatives interinstitutions dans 55 pays qui accueillent des réfugiés. Les réfugiés et les communautés d'accueil ont bénéficié de l'intervention des partenaires, notamment 2,2 millions de personnes touchées par la crise syrienne qui ont obtenu une aide alimentaire ; 1,2 million de réfugiés d'Ukraine qui ont perçu une aide en espèces ; et plus de 760 000 personnes qui ont bénéficié de l'installation de systèmes d'approvisionnement en eau nouveaux ou restaurés dans des pays accueillant des Afghans. Plus de 390 000 enfants réfugiés du Soudan du Sud ont été inscrits à l'école primaire et plus de 1,1 million de réfugiés de la République démocratique du Congo et de membres des communautés d'accueil ont pu accéder à des services de santé de base.

76. Le HCR, aux côtés du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a représenté l'Organisation des Nations unies dans le groupe de facilitation du Grand Bargain 2.0. Dans le cadre du nouveau modèle de coordination des interventions en espèces, qui vise à garantir le recours à des protocoles normalisés, l'évaluation des marchés et le versement d'espèces dans les situations humanitaires, le HCR a été désigné comme co-responsable de la coordination des interventions en espèces dans les contextes de réfugiés, en soutien aux gouvernements nationaux, et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans les contextes de non-réfugiés. En 2022, le HCR a versé 977 millions de dollars É.-U. à 10 millions de personnes dans plus de 100 pays, y compris dans des situations d'urgence et d'autres contextes difficiles. Quarante-vingt pour cent des bénéficiaires d'argent liquide ont reçu cette aide par des moyens numériques, dont 32 % par l'intermédiaire de leurs propres comptes bancaires et/ou par téléphone mobile, favorisant ainsi une plus grande inclusion financière.

77. Dans la perspective du deuxième Forum mondial sur les réfugiés en 2023 et sur la base de l'engagement commun que les entités des Nations Unies ont pris en faveur des réfugiés en 2019, le HCR, le Bureau de coordination des Nations Unies pour le développement et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont codirigé les travaux d'élaboration d'un nouvel engagement commun des Nations Unies 2.0, l'objectif

étant de donner suite aux engagements mesurables pris par 20 entités des Nations Unies et une trentaine d'équipes de pays des Nations Unies en vue d'atteindre l'objectif global d'intégration des réfugiés.

C. Organisations non gouvernementales

78. Les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations de la société civile sont restées des partenaires essentiels du HCR pour assurer la protection des personnes déplacées et des apatrides et trouver des solutions à leurs problèmes, en tant que partenaires financiers et stratégiques aux niveaux local et mondial. L'organisation a signé des accords de partenariat avec 1 239 partenaires, dont 1 043 (84 %) étaient des intervenants locaux et nationaux, y compris des partenaires publics. Soixante-dix de ces accords ont été signés avec 59 organisations dirigées par des personnes déplacées de force et des apatrides dans le cadre de 22 opérations, pour un montant de 233 000 dollars É.-U. En outre, on a mis en place un nouveau mécanisme de convention de subvention destiné à aider les organisations locales et celles dirigées par des réfugiés, avec des exigences réduites en matière d'enregistrement et de présentation de rapports. Le HCR a continué de prendre en charge les frais généraux courants d'ONG partenaires aux niveaux local et national (4 %). En 2022, il a versé environ 850 millions de dollars É.-U. à des intervenants locaux et nationaux, ce qui représente environ 23 % de l'ensemble des dépenses au titre des programmes et 57 % de l'ensemble du financement fourni par le HCR à ses partenaires. La proportion des dépenses engagées par des partenaires locaux et nationaux est restée relativement stable en 2021 et 2022, mais il convient de noter qu'en Ukraine, le HCR a directement mis en œuvre des programmes d'aide en espèces et de secours à grande échelle.

79. En 2022, le HCR a collaboré avec des ONG au moyen de consultations multilatérales et de discussions bilatérales de haut niveau afin de faire converger les priorités en matière de sensibilisation, de collecte de fonds et de modalités d'exécution, ce qui a permis d'établir des relations souples et simplifiées du point de vue opérationnel. En 2022, les consultations mondiales avec les ONG, menées conjointement avec le Conseil international des agences bénévoles, ont principalement porté sur la localisation et l'action climatique. Les consultations avec la société civile ont porté sur l'accès à la justice, le modèle de coordination pour les réfugiés, la réforme des partenariats et la collaboration avec les banques de développement.

80. Un conseil consultatif dirigé par des personnes déplacées de force et des apatrides a été mis en place pour contribuer à l'élaboration de documents stratégiques et de directives. En outre, en 2022, le HCR a lancé le Fonds d'innovation dirigé par des réfugiés, qui a été créé en collaboration avec des réfugiés et qui fournit un soutien financier et technique ainsi que des services de renforcement des capacités à des organisations dirigées par des réfugiés. Sur 2 100 demandes, 17 projets ont été approuvés, ce qui permet aux réfugiés de jouer un rôle central dans la conception et la mise en œuvre de leurs propres projets. Sept organisations dirigées par des femmes ont également été récompensées pour leur travail innovant auprès de personnes déplacées de force et d'apatrides, leur engagement en faveur de l'égalité des genres et de l'application du respect du principe de responsabilité envers les femmes et les filles, et dans l'avancement des femmes à des postes de direction. En outre, un outil de cartographie mondiale et un répertoire d'informations en ligne¹³ ont été élaborés pour faciliter l'échange de connaissances et mettre des informations à la disposition des organisations dirigées par des personnes déplacées de force et des apatrides.

81. Le HCR a adopté sa première stratégie dans le domaine du sport¹⁴, qui vise à renforcer les partenariats avec le secteur sportif afin d'offrir des opportunités aux réfugiés et d'améliorer leur bien-être par le sport. L'organisation a tiré parti de partenariats nouveaux et

¹³ On trouvera de plus amples informations sur la collaboration et le partenariat du HCR avec des organisations dirigées par des personnes déplacées de force et des personnes apatrides sur la page Web du Pacte mondial sur les réfugiés.

¹⁴ La stratégie du HCR dans le domaine du sport, baptisée « More than a game » (Plus qu'un jeu), décrit l'approche que l'organisation a adoptée pour travailler avec le monde du sport et améliorer la vie des personnes déplacées par le sport.

existants dans le domaine du sport pour lutter contre la xénophobie et le racisme et sensibiliser la société à la contribution positive qu'apportent les réfugiés. Des projets de protection dans le domaine du sport ont été mis en œuvre en Colombie, en Libye, en Malaisie, en Ouganda et en Türkiye. Les partenariats avec l'Union des associations européennes de football, le Football Club Barcelona et le Nottingham Forest Football Club ont été mis à profit pour attirer davantage de ressources et sensibiliser les supporters des clubs et des joueurs, ainsi que les ambassadeurs de bonne volonté dans le domaine du sport, à la question des réfugiés.

Chapitre VII

Réforme, responsabilité et contrôle

A. Transformation

82. Les efforts visant à mettre en place une organisation plus souple, plus efficace, plus inclusive et plus collaborative se sont poursuivis. Des étapes clés ont été franchies dans le programme de transformation de l'organisation, en particulier avec les systèmes numériques basés sur le cloud, dont les structures de gouvernance et de gestion ont été renforcées pour garantir leur efficacité.

83. Workday, la nouvelle solution de planification des ressources humaines basée sur le cloud, a été lancée en octobre 2022. Le nouveau système vise à simplifier et à optimiser la gestion du personnel, y compris le recrutement, la gestion des performances et l'apprentissage, grâce à des analyses améliorées en temps réel. La mise en place de Workday a entraîné la révision et la simplification des principales politiques de ressources humaines et des instructions administratives.

84. Le premier cycle complet de gestion des opérations avec COMPASS, le système de gestion axé sur les résultats de l'organisation, a pris fin. D'ici à 2024, toutes les opérations du HCR devraient fonctionner selon des plans pluriannuels, ce qui permettra de renforcer la cohérence et d'améliorer la collaboration avec les gouvernements et les partenaires, y compris les acteurs du développement et les institutions financières internationales.

85. En février 2023, le Haut-Commissariat a publié une nouvelle politique sur la préparation et l'intervention en cas de situation d'urgence. Cette politique, qui définit de nouvelles méthodes de travail et des procédures simplifiées pour les situations d'urgence, s'est accompagnée de la publication, en avril 2023, de nouvelles orientations sur la préparation en cas de situation d'urgence. Les orientations fournissent un cadre pratique pour l'application et l'opérationnalisation des mesures de préparation définies dans la politique d'urgence.

86. Au-delà de la transformation de ses structures et systèmes, le HCR s'est également intéressé de près à sa culture du travail et à ses méthodes de collaboration avec ses partenaires, ainsi qu'avec les réfugiés, les personnes déplacées, les apatrides et les communautés d'accueil.

B. Responsabilité et contrôle

87. Le Haut-Commissariat a revu ses rôles, ses responsabilités et ses attributions afin de fournir une vision harmonisée des différents rôles du siège, des bureaux régionaux et des opérations de pays dans tous ses principaux domaines d'activité. Rendus publics en décembre 2022, ces rôles, responsabilités et attributions révisés visent à établir un processus décisionnel décentralisé plus efficace et plus responsable et à rapprocher le HCR du modèle des « trois lignes de défense » en matière de contrôle.

88. Le HCR a continué de s'employer en priorité à garantir un espace sûr et confidentiel pour s'occuper de manière proactive des problèmes du personnel. Il a mis en place un bureau d'appui chargé d'assurer la coordination entre les organes de contrôle indépendants dans le cadre de l'évaluation initiale des problèmes informels et formels liés au travail. La politique

de lutte contre les représailles a été mise à jour en août 2022 afin de préciser les rôles et les responsabilités des entités du HCR en matière de protection contre les représailles, l'objectif étant qu'elles puissent exploiter leur expertise de manière plus efficace et efficiente.

89. Le HCR est resté déterminé à recenser et traiter les cas d'inconduite sexuelle, et à mener une action préventive en la matière. Des modules d'apprentissage et de formation interactifs sur la prévention des abus sexuels et du harcèlement sexuel ont été mis à la disposition du personnel et des partenaires. En collaboration avec le Conseil international des agences bénévoles, le Haut-Commissariat a créé un fonds chargé de promouvoir les activités locales de sensibilisation à la prévention des abus sexuels et du harcèlement sexuel. L'organisation a continué de contribuer aux efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies chargée de la prévention du harcèlement sexuel, du Comité permanent interinstitutions et des bureaux du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et du Défenseur des droits des victimes.

90. La culture de gestion des risques, fondée sur la stratégie de gestion des risques 2025 de l'organisation, a continué à se développer, ce dont témoignent les examens annuels des risques et l'étude sur la gestion des risques réalisée par le Bureau des services de contrôle interne à des fins consultatives. Une conformité totale a été atteinte en ce qui concerne les registres annuels des risques et la méthode de gestion des risques est désormais mieux appliquée.

91. Afin de renforcer la cohérence du système de contrôle du HCR, le bureau de l'Inspecteur général a facilité la coordination des activités des parties indépendantes chargées du contrôle et de l'intégrité, y compris aux stades de la planification, du travail sur le terrain et de l'analyse. Des outils en ligne ont été conçus pour rationaliser la planification des activités de contrôle. Des recommandations ont été formulées et des ajustements ont été effectués pour que les questions d'intégrité soient traitées par le bon prestataire de services en matière d'intégrité afin d'obtenir le meilleur résultat.

92. Le bureau de l'Inspecteur général a mené des enquêtes indépendantes, solides et professionnelles. Les procédures et les structures d'admission ont été renforcées pour faire face au nombre croissant de plaintes pour pratiques répréhensibles. Des produits d'apprentissage, de recherche et d'analyse, notamment concernant le risque de fraude, ont été publiés.

93. La politique d'évaluation a été mise à jour en 2022, avec le renforcement des dispositions visant à garantir l'indépendance et la définition de nouvelles normes relatives à la couverture de l'évaluation. Les enseignements et les recommandations tirés des évaluations ont directement contribué à l'élaboration de la politique et de la stratégie de l'organisation.

Chapitre VIII

Contributions au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

94. Le budget final du HCR pour 2022 s'élevait à 10,7 milliards de dollars É.-U., y compris quatre budgets supplémentaires pour faire face aux crises nouvelles et aggravées liées aux déplacements forcés en Ukraine et dans des pays voisins, aux inondations au Cameroun, au Pakistan et au Tchad, et aux besoins humanitaires des personnes déplacées en Afghanistan.

95. Le HCR a recueilli 5,8 milliards de dollars É.-U. de contributions en 2022, y compris la contribution de 42,2 millions de dollars É.-U. au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Soixante-quinze pour cent des contributions volontaires ont été fournies par des donateurs gouvernementaux et 21 % par le secteur privé. Le montant total des fonds disponibles a atteint 6,2 milliards de dollars É.-U., ce qui laisse un déficit de financement de 42 %. Les dépenses se sont élevées à 5,6 milliards de dollars É.-U., soit une augmentation de 14 % par rapport à 2021.

96. Au cours des dix dernières années, le HCR a constaté que les contributions étaient plus précisément affectées, les fonds non affectés ayant diminué dans la part des contributions totales, passant de 16 % en 2013 à 13 % en 2022, ce qui fait que l'organisation a plus de difficulté à transférer des ressources entre ses opérations. Le Haut-Commissariat a toutefois relevé une augmentation de la part des fonds légèrement préaffectés dans le total des contributions, qui est passée de 21 % en 2021 à 28 % en 2022, ce qui s'explique en grande partie par les contributions versées par le secteur privé en lien avec la situation en Ukraine et dans des pays voisins.

Chapitre IX

Conclusion

97. Au cours de l'année écoulée, les conflits et les violences ont été intenses dans le monde, tandis que les crises humanitaires ont gagné en ampleur et en complexité. La multiplication des situations d'urgence dans différentes régions, les répercussions socioéconomiques durables de la pandémie de COVID-19, les conséquences globales de la situation en Ukraine, l'insécurité alimentaire et les effets néfastes des changements climatiques et des catastrophes naturelles liés au climat et autres risques ont continué d'avoir un impact sur la situation des personnes déplacées de force. Ces phénomènes montrent qu'il faut assurer l'accès aux droits dans les pays d'accueil et redoubler d'efforts pour trouver des solutions, par un partage effectif de la charge et des responsabilités entre les États. Si les mouvements mixtes augmentent l'ampleur et la complexité des problèmes liés aux déplacements, ils montrent aussi combien il est important d'adopter des mesures respectueuses des droits de l'homme face à la mobilité dans le monde.

98. Au moment où la communauté internationale célèbre le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 2023, il est important de rappeler la valeur du cadre international des droits de l'homme et de renforcer le respect de ses principes clés, y compris le droit de demander et de bénéficier de l'asile.

99. Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, le HCR continuera à renforcer ses partenariats solides avec les États, les partenaires des Nations Unies, la société civile, les représentants des communautés touchées, les partenaires de développement, les institutions financières internationales et le secteur privé afin de faire face à la situation actuelle des déplacements dans le monde. L'action collective a contribué à promouvoir et à soutenir des solutions pour les populations déplacées et apatrides, mais l'ampleur et la complexité croissantes des déplacements appellent un renforcement de cette action dans tous les domaines.

100. Les réfugiés et autres populations déplacées de force dans le monde continuent de faire l'objet d'une remarquable solidarité. Le prochain Forum mondial sur les réfugiés sera l'occasion de démontrer que cette solidarité reste solide, puisque les États et les autres parties prenantes y présenteront leurs bonnes pratiques et prendront de nouveaux engagements en faveur des réfugiés et de leurs communautés d'accueil. Le HCR jouera un rôle de catalyseur en favorisant l'adoption de nouveaux engagements et en continuant à accélérer la concrétisation des engagements existants afin d'améliorer les conditions de vie de ceux qui ont besoin d'être protégés.